

CONFERENCE DIPLOMATIQUE DE DUBLIN POUR LA
NEGOCIATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE SUR
LES ARMES A SOUS-MUNITIONS
(Dublin 19 - 30 mai 2008)

DELEGATION DU SENEGAL

DECLARATION GENERALE

presentee

Par Mme Seynabou DIAL

Conseillere á la Mission permanente du Senegal aupres de l'Office des Nations Unies
á Geneve

Monsieur le Président,

Je voudrais, avant toute chose, dire que ma delegation s'associe pleinement à la déclaration lue par la Zambie au nom des pays africains ayant pris part à la Réunion africaine de Livingstone.

Je voudrais ensuite, vous féliciter pour votre brillante élection à la tete de cette conférence, féliciter également les Vice-Présidents élus et vous assurer du soutien sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de vos missions respectives.

Permettez-moi, enfin, d'exprimer, au nom de la délégation du Sénégal, notre reconnaissance au Gouvernement de la République d'Irlande pour avoir accepté d'accueillir cette Conférence diplomatique pour la négociation d'une convention sur les armes à sous-munitions et pour avoir pris toutes les dispositions nécessaires à son bon déroulement.

Monsieur le Président,

Au terme de plusieurs mois de discussions, nous sommes aujourd'hui réunis dans votre belle Capitale, pour négocier un projet de Convention sur les armes à sous-munitions, conformément à l'engagement que nous avons pris dans ce sens, en vertu de la Déclaration d'Oslo, adoptee en fevrier 2007.

Le Sénégal qui a très tôt exprimé son soutien à la Déclaration précitée, a participé activement et de manière constructive aux Conférences internationales tenues à Lima, à Vienne et à Wellington, ainsi qu'à la réunion africaine qui a eu lieu à Livingstone, en Zambie, du 31 mars au 1^{er} avril 2008.

A l'occasion de ces différentes rencontres, tous les aspects de la future convention ont été amplement discutés, avec une volonté partagée d'œuvrer pour apporter une réponse appropriée aux multiples problèmes posés par l'emploi d'armes à sous-munitions qui causent des maux inacceptables aux populations civiles, y compris des enfants, pendant et après les conflits durant lesquels elles ont été utilisées.

M. le Président,

Le Sénégal reste fidèle à son engagement sans équivoque à l'égard de cette noble cause humanitaire, consistant à rechercher des réponses adéquates aux préoccupations liées à l'emploi d'armes à sous-munitions, dans la ligne de sa tradition politique et diplomatique bien établie de promotion de la paix et du désarmement. Il est animé d'un engagement ferme à apporter sa contribution aux efforts qui sont actuellement déployés au plan international, pour trouver des solutions pertinentes aux souffrances insupportables qu'entraîne l'emploi d'armes à sous-munitions.

Mon pays a souscrit à la Déclaration de Wellington, ainsi qu'à celle de Livingstone appelant à l'adoption d'un instrument juridique international juridiquement contraignant interdisant la mise au point, la production, l'emploi et le transfert des armes à sous-munitions et mettant en place un cadre approprié pour la coopération internationale et l'assistance aux victimes, à leurs familles et à leurs communautés, en vue de leur prise en charge adéquate sur les plans sanitaire et social.

A cet égard, ma délégation souligne l'importance de l'adoption d'une convention forte pour traduire notre engagement commun à apporter une réponse efficace à ces problèmes humanitaires, et étant donné qu'aux yeux de ma délégation, l'universalité de la future convention serait un gage non négligeable de son efficacité, nous souhaitons vivement qu'elle puisse recueillir plus grand nombre possible de ratifications.

C'est dans cet esprit que ma délégation compte participer aux négociations qui auront lieu lors de cette Conférence de Dublin, avec pour ambition de contribuer à l'adoption d'un traité fort et véritablement efficace, permettant de répondre de manière effective aux problèmes humanitaires causés par les armes à sous-munitions.

Je vous remercie.

Dublin, le 19 mai 2008